

L'équipe des professeurs d'histoire-géographie du lycée XXX

à

Mme/M. YYY, IA-IPR

Objet : organisation des épreuves du baccalauréat 2021

Madame/Monsieur

L'équipe d'HG est sollicitée par M. XXX chef d'établissement, afin d'organiser les épreuves communes de contrôle continu.

Nous avons pris connaissance des textes réglementaires et ceux-ci ne suffisent pas, nous semble-t-il, à assurer une correction satisfaisante pour des épreuves nationales du baccalauréat.

En effet, il nous est demandé un travail d'harmonisation qui suppose d'avoir à notre disposition des attendus de correction, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Seuls deux sujets 0 existent afin de guider notre travail, mais ils ne sont accompagnés d'aucune indication de correction. Cela n'est pas sans nous poser de réelles difficultés pour préparer nos élèves aux épreuves communes de contrôle continu.

Chaque session du baccalauréat actuel s'accompagne de réunions d'entente avant la correction, qui permettent aux correcteurs d'avoir les mêmes critères à l'esprit sur les différents sujets. Comment cela sera-t-il possible avec des sujets différents d'un établissement à l'autre voire à l'intérieur du même lycée ? Des réunions seront-elles organisées sur le temps de service afin de permettre aux enseignants de s'entendre ? Les collègues n'ayant pas les classes concernées, et ne connaissant pas les programmes ni les épreuves (dont les collègues stagiaires) seront-ils convoqués pour corriger ?

Nous nous demandons également comment une harmonisation des notes sera possible avec une telle diversité de sujets, et qui sera chargé d'y veiller ? Aurons-nous, comme à l'heure actuelle, des collègues coordonnateurs chargés de ce travail ? Comment pourront-ils procéder et à quelle échelle (établissement, bassin...) ?

Nous sommes préoccupés par le fait que les sujets pourront être supprimés de la Banque nationale dès lors qu'ils auront été utilisés « à un nombre important de reprises ». La latitude des équipes pour choisir des sujets correspondant à des progressions pédagogiques pertinentes ne risque-t-elle pas d'être altérée ? Et ainsi, l'équité entre les élèves, mise à mal ?

Nous souhaitons aussi vous faire part de notre plus vive inquiétude quant aux conditions matérielles dans lesquelles nos élèves vont être amenés à composer lors de ces épreuves, et ceci pour un examen national auquel nous sommes tous attachés. En effet, ils devront passer ces épreuves et continuer à suivre leurs cours, ils ne seront pas obligatoirement dans une configuration de salle d'examen (un par table), la circulation des autres élèves et le bruit dans les couloirs seront les mêmes que pour n'importe quelle évaluation formative. De notre point de vue, ce ne sont pas des conditions acceptables pour passer un examen qui, déjà, est une source d'angoisse et de fatigue pour nos élèves.

Nous restons d'ailleurs étonnés face à la demande ministérielle d'annoter des copies d'examen (car la notation est pensée « à l'appui de la progression de l'élève ») alors que les consignes qui nous sont données depuis des années nous le déconseillent formellement. Il nous semble qu'il y a confusion dans ces épreuves communes de contrôle continu entre les objectifs certificatifs et formatifs de

l'évaluation. De plus le logiciel prévu pour la correction dématérialisée est-il suffisamment ergonomique pour permettre l'annotation des copies ? Des ordinateurs seront-ils mis à notre disposition ?

Dans l'attente de votre éclairage précieux, nous vous prions de croire, Mme/M. YYY, à notre profond attachement au service public d'éducation,

Respectueusement,

L'équipe d'histoire-géographie